





# REPLACEMENT des contremaîtres par des fonctionnaires

Vous avez constaté tout comme moi que votre revenu net a encore une fois diminué en 2012. Les augmentations de cotisations (impôt provincial, impôt fédéral, RQAP, assurance emploi et RRQ) font en sorte qu'encore une fois, nous sommes tirés vers le bas. Une chance que nous avons fini de payer la dette que nous avons envers la Ville de Québec en ce qui a trait au régime de retraite (fin le 31 décembre 2011).

La fin du paiement de cette dette a eu pour effet d'amenuiser l'impact de toute ces augmentations. Comme une mauvaise nouvelle n'arrive jamais seule, je vous avise que l'assurance collective prévue dans la convention collective (article 26) augmentera d'environ 14% en 2012 ce qui nous appauvrira encore. Je vous rappelle que les coûts de l'assurance collective sont fixés en fonction de l'expérience de notre groupe. Donc vous n'avez pas la berlué: si vous n'étiez pas en progression salariale dans votre classe d'emploi ou que vous n'avez pas eu de promotion, vous gagnez moins au net qu'en 2008. Dire que la Ville en veut encore plus: **-14%** pour des augmentations de 1,5% !

Jean Gagnon

Nous avons appris que les employés manuels ont pris la décision de ne plus remplacer les contremaîtres de façon temporaire et que suite à cette décision, la Ville de Québec offre ces postes en remplacement à des techniciens fonctionnaires. Vous devez savoir que si vous acceptez l'un de ces postes de façon temporaire, vous n'êtes plus couverts par les dispositions de la convention collective des fonctionnaires et le Syndicat n'a pas le droit de vous défendre s'il survient un évènement malheureux.

Vous devrez donc vous faire défendre par l'Association des cadres, si elle veut bien le faire, ou par vos propres moyens. Nous avons obtenu un avis juridique en ce sens récemment dans un dossier similaire. En contrepartie, les personnes concernées ne paient plus de cotisation syndicale au Syndicat. Je vous invite également à lire l'article 10.05 de la convention collective. Je peux vous assurer qu'il sera appliqué intégralement. Je ne sais pas si cette action est un moyen de pression relativement aux présentes négociations de la part des employés manuels mais je trouve très particulier que nous soyons la soupape de la Ville et que nos membres s'y laissent prendre. La prochaine négociation s'annonce très ardue et nous devons travailler ensemble et non l'un contre l'autre.

Jean Gagnon

## RÉGIME DE RETRAITE

Comme la démagogie continuera sans doute et que je n'ai pas l'intention d'être accusé de manipuler les chiffres à des fins partisans, j'ai pris la décision de vous donner quelques informations officielles qui figurent dans l'évaluation actuarielle\* qui a été déposée à la Régie des rentes du Québec en 2011.

Vous êtes à même de constater que les rentes moyennes versées par le régime sont loin de faire en sorte qu'un fonctionnaire retraité est millionnaire mais malheureusement, certaines personnes tentent de nous faire mal paraître. Elles utilisent des exemples extrêmes dans le but de nous dénigrer. Ces chiffres ne viennent pas du Syndicat mais des actuaires responsables de l'administration du régime de retraite.

\*Évaluation actuarielle 2010 page 31.

Tableau D.1 – État de la participation

31 décembre 2010	
<b>Participants actifs</b>	
• Salaire moyen	53 100 \$
• Âge moyen	47,2 ans
• Service d'emploi moyen	15,2 ans
<b>Participants retraités</b>	
• Nombre	801
• Rente annuelle	21 122 100 \$
• Rente annuelle moyenne	26 400 \$
• Âge moyen	66,7 ans
<b>Bénéficiaires</b>	
• Nombre	114
• Rente annuelle	1 481 300 \$
• Rente annuelle moyenne	13 000 \$
• Âge moyen	80,0 ans

Les salaires ont été majorés de 2,0% afin d'estimer le taux de salaire au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

